

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00287

Numéro SIREN : 415 235 514

Nom ou dénomination : PROMOTION PICHET

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 45125

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/45125

Type d'acte : Projet de traité de fusion
Fusion absorption

Déposant :

Nom/dénomination : PROMOTION PICHET

Forme juridique :

N° SIREN : 415 235 514

N° gestion : 1998 B 00287



Handwritten signature in blue ink.

**PROJET DE TRAITE DE FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE PICHET IMMOBILIER PAR LA SOCIETE PROMOTION PICHET**

CHAPITRE I : Exposé préalable		page 2
I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux	page 2
II - Motifs et buts de la fusion.....	Le 27 NOV. 2019	page 3
III - Comptes servant de base à la fusion.....		page 3
IV - Méthodes d'évaluation.....	sous le N° 45125	page 3
V - Date d'effet de la fusion.....		page 4
 CHAPITRE II : Apport-fusion		page 4
I - Dispositions préalables.....		page 4
II - Apport de la société PICHET IMMOBILIER.....		page 4
III - Rémunération de l'apport-fusion.....		page 5
IV - Propriété et jouissance.....		page 6
 CHAPITRE III : Charges et conditions		page 7
 CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion		page 9
 CHAPITRE V : Déclarations générales		page 9
 CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales		page 10
 CHAPITRE VII : Dispositions diverses		page 12



Handwritten signature or mark.

PROJET DE TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Benoît PICHET**, agissant en qualité de Président et au nom de la société **PROMOTION PICHET**, Société par actions simplifiée au capital de 6 000 000 euros, dont le siège social est à PESSAC (33600), 20-24 avenue de Canteranne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514,

Dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2019, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- **Monsieur Rémi EHRHART**, agissant en qualité de Cogérant et au nom de la société **PICHET IMMOBILIER**, Société à responsabilité limitée au capital de 56 000 euros, dont le siège social est PESSAC (33600), 20-24 avenue de Canteranne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 120 325,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 12 novembre 2019, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société **PROMOTION PICHET** est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- La prise de participation dans toutes sociétés – Activité de holding – financement et participation plus généralement la gestion de participation. Commercialisation de tous programmes immobiliers. Promotion immobilière (construction-vente-activité de lotisseur-marchand de biens), constructeur. Intermédiaire en transaction immobilière. Marchand de biens. Courtage d'assurances et prêts bancaires.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 9 février 1998.

Le capital social de la société **PROMOTION PICHET** s'élève actuellement à 6 000 000 euros. Il est réparti en 21 050 actions de 285,03 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société **PICHET IMMOBILIER** est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

- L'activité d'intermédiaire en transaction immobilière et commercialisation de tous programmes immobilier

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 5 Avril 1989.

Le capital social de la société PICHET IMMOBILIER s'élève actuellement à 56 000 euros. Il est réparti en 500 parts sociales de 112 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société PICHET IMMOBILIER n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

3/ La société PROMOTION PICHET détient cinq cents (500) parts sociales de la société PICHET IMMOBILIER, soit la totalité des parts sociales composant le capital de la société PICHET IMMOBILIER.

4/ Monsieur Benoit PICHET et Monsieur Rémi EHRHART, respectivement Président et Directeur Général de la Société PROMOTION PICHET sont également cogérants de la Société PICHET IMMOBILIER.

II - Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de la société PICHET IMMOBILIER par la société PROMOTION PICHET s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère.

Elle devrait à la fois réduire le coût de la gestion de ces sociétés et permettre une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 Décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

Les derniers comptes annuels des sociétés PICHET IMMOBILIER et PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, les sociétés PICHET IMMOBILIER et PROMOTION PICHET ont établi chacune, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire au 30 Septembre 2019, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

IV - Méthodes d'évaluation

Il est indiqué que, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et vu qu'il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la société absorbée, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2018.

V - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, **il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019**, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société PICHET IMMOBILIER. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés PICHET IMMOBILIER et PROMOTION PICHET.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société PROMOTION PICHET qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société PICHET IMMOBILIER apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société PICHET IMMOBILIER devant être dévolu à la société PROMOTION PICHET dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

II - Apport de la société PICHET IMMOBILIER

<u>A) Actif apporté</u>	Brut	Amortissements Provisions	Net
<u>1. Eléments incorporels</u>			
. Fonds de commerce	343 000		343 000
<u>2. Eléments corporels</u>			
. Installations techniques, matériels et outillages industriels	820	820	
. Autres immobilisations corporelles	695 724	555 767	139 957
	=====	=====	=====
L'ensemble des éléments corporels étant évalué à	696 544	556 587	139 957
<u>3. Immobilisations financières</u>			
. Autres Participations	2 398		2 398
. Autres immobilisations financières	24 228		24 228
	=====	=====	=====
Actif immobilisé	1 066 171	556 587	509 583

4. Valeurs réalisables et disponibles

. Avances et Acomptes versés sur commande	39 576		39 576
. Créances clients et comptes rattachés	5 066 638		5 066 638
. Autres Créances d'exploitation	2 971 079		2 971 079
. Disponibilités	416		416
. Charges constatées d'avance	119 494		119 494
	=====	=====	=====
Actif circulant	8 197 205		8 197 205
Soit un montant de l'actif apporté de	9 263 376	556 587	8 706 788

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques			20 000
			=====
			20 000
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			28 211
. Emprunts et dettes financières diverses			1 183
			=====
			29 394
3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés			5 653 145
4. Dettes fiscales et sociales.			2 651 675
5. Autres dettes.			140 688
6. Produits constatés d'avance.			67 083
			=====
			8 512 591
Soit un montant de passif apporté de			8 561 987

C) Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 31 Décembre 2018 à 8 706 788 euros et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 8 561 987 euros, l'actif net apporté par la société PICHET IMMOBILIER à la société PROMOTION PICHET s'élève donc à 144 801 euros.

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société PICHET IMMOBILIER à la société PROMOTION PICHET IMMOBILIER s'élève donc à 144 801 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société PROMOTION PICHET détient à ce jour la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société PICHET IMMOBILIER et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des parts sociales contre des actions de la société PROMOTION PICHET.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société PROMOTION PICHET et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

La différence entre l'actif net transféré par la société PICHET IMMOBILIER qui est fixé à 144 801 euros et la valeur nette comptable des parts sociales de ladite société détenues par la société PROMOTION PICHET, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société PROMOTION PICHET, qui s'élève à 266 898 euros, représente **un mali de fusion d'un montant de 122 097 euros.**

Ce mali de fusion sera, compte tenu de sa nature, viré au compte de résultat de la société absorbante.

IV - Propriété et jouissance

La société PROMOTION PICHET sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

Le représentant de la société PICHET IMMOBILIER déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société PROMOTION PICHET pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société PROMOTION PICHET en aura jouissance rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est expressément stipulé que toutes les opérations effectuées par la société PICHET IMMOBILIER à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la société PROMOTION PICHET, ladite société acceptant dès maintenant, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2019.

A cet égard, le représentant de la société PICHET IMMOBILIER déclare qu'il n'a été fait depuis le 1^{er} janvier 2019 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société PROMOTION PICHET prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société PICHET IMMOBILIER, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société PICHET IMMOBILIER à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société PROMOTION PICHET prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2018, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société PROMOTION PICHET supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société PROMOTION PICHET exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.



Handwritten signature

E/ La société PROMOTION PICHET sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéficiaire et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéficiaire ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société PICHET IMMOBILIER.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société PICHET IMMOBILIER s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société PICHET IMMOBILIER et ceux de ses salariés transférés à la société PROMOTION PICHET par l'effet de la loi et dont la liste est en Annexe 2, se poursuivront avec la société PROMOTION PICHET qui se substituera à la société PICHET IMMOBILIER du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société PROMOTION PICHET sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société PICHET IMMOBILIER prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société PICHET IMMOBILIER s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société PROMOTION PICHET, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société PROMOTION PICHET, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société PICHET IMMOBILIER sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société PROMOTION PICHET dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société PICHET IMMOBILIER s'oblige à remettre et à livrer à la société PROMOTION PICHET aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par l'associé unique de la société PROMOTION PICHET, ni par l'associé unique de la société PICHET IMMOBILIER.

En outre, Monsieur Benoit PICHET déclare qu'à sa connaissance, l'associé unique de la Société PROMOTION PICHET n'envisage pas, à la date des présentes, d'user de la faculté offerte par l'article susvisé de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'associée unique de la société absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les sociétés PICHET IMMOBILIER et PROMOTION PICHET conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du 31 décembre 2019 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes, de la "date de réalisation".

La société PICHET IMMOBILIER se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société PROMOTION PICHET de la totalité de l'actif et du passif de la société PICHET IMMOBILIER.

CHAPITRE V : Déclarations générales

1) Déclarations générales de PICHET IMMOBILIER

Monsieur Rémi EHRHART, ès-qualités, déclare :

- Que la société PICHET IMMOBILIER n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société PROMOTION PICHET ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement à l'exception de l'inscription de celle de FRANFINANCE LOCATION (cf annexe 3). Etant entendu que cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais et au plus tard au jour de réalisation de la fusion ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société PICHET IMMOBILIER s'oblige à remettre et à livrer à la société PROMOTION PICHET, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de PROMOTION PICHET

Monsieur Benoit PICHET, ès-qualités, déclare :

- Que la société PROMOTION PICHET n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

1 -Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2 -Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

3 -Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} Janvier 2019.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les sociétés PICHET IMMOBILIER et PROMOTION PICHET sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société PROMOTION PICHET s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;

- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quinquies de l'Annexe III du Code général des impôts ;

- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

4 -Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés PICHET IMMOBILIER et PROMOTION PICHET déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, \a7 73.

La société PROMOTION PICHET s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

5 -Autres taxes

La société PROMOTION PICHET sera subrogée dans les droits et obligations de la société PICHET IMMOBILIER au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La société PROMOTION PICHET remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société PROMOTION PICHET lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété éventuels, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société PROMOTION PICHET, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

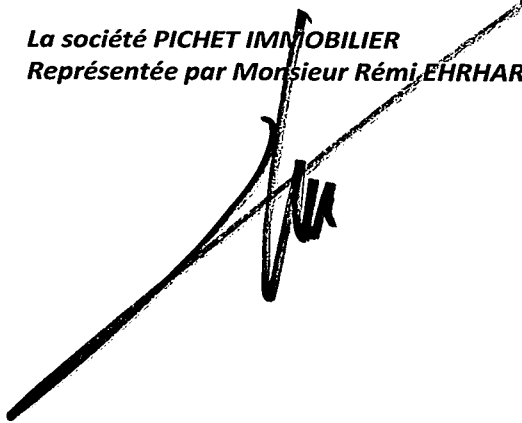
Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de BORDEAUX.

IX - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

Fait à PESSAC
Le 15 Novembre 2019
En six exemplaires

La société PICHET IMMOBILIER
Représentée par Monsieur Rémi EHRHART



La société PROMOTION PICHET
Représentée par Monsieur Benoit PICHET



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Les comptes annuels du 31 décembre 2018 régulièrement approuvés et les états comptables intermédiaires au 30 septembre 2019 des sociétés PICHET IMMOBILIER et PROMOTION PICHET

Annexe 2 – La liste des salariés de la société PICHET IMMOBILIER

Annexe 3 – Etat des privilèges et nantissements de la société PICHET IMMOBILIER



Handwritten signature or initials in blue ink.

PROMOTION PICHET
Société par action simplifiée au capital de 6 000 000 euros
Siège social : 20-24 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC
415 235 514 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2019

Le 12 novembre deux mille dix-neuf, à 9 Heures 45,

Le Conseil d'administration s'est réuni 20-24 avenue de Canteranne, 33600 PESSAC, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- Monsieur **Benoit PICHET**, Président,
Demeurant 64 rue Bonaparte, 75006 PARIS
- Monsieur **Rémi EHRHART**, Directeur Général et Administrateur,
Demeurant 189 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33200 BORDEAUX
- La société **FINANCIERE PICHET**, Administrateur,
Société par action simplifiée au capital de 504 204 931 euros
Ayant son siège social : 3 rue des Saussaies – 75008 PARIS
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 501 418 495
Représentée par Monsieur Patrice PICHET, en sa qualité de Président

Seuls membres du conseil d'administration de la Société,

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Conformément aux dispositions de l'article 18.4 des statuts de la Société qui stipule que les délibérations du Conseil d'Administration peuvent résulter d'un acte sous seing privé exprimant l'accord unanime des membres, et connaissance prise des statuts de la Société,

ONT PRIS UNANIMEMENT LES DELIBERATIONS SUIVANTES :

- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société PICHET IMMOBILIER par notre Société,
- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société PICHET INVESTISSEMENT par notre Société,
- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société KARIBA par notre Société,
- ✓ Délégation de pouvoirs au Président à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ces projets,
- ✓ Autorisation donnée au Président de signer les déclarations de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce.



Handwritten signature

EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC LA SOCIÉTÉ PICHET IMMOBILIER

Le Président expose au Conseil d'administration les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société PICHET IMMOBILIER par la société PROMOTION PICHET et l'intérêt de l'opération.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère. Elle permettra à la fois une réduction des coûts de la gestion de ces sociétés et une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

Il précise que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts de la société PICHET IMMOBILIER.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil d'administration du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Aux termes de ce projet, tous les éléments d'actif et de passif de la société PICHET IMMOBILIER ont été évalués à leur valeur nette comptable sur la base de situations comptables arrêtées à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les derniers comptes annuels de la société PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, il a été établi, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Il résulte de cette évaluation que l'actif net de la société PICHET IMMOBILIER s'élève à 144.801 euros.

La différence entre la valeur nette des apports fixé à 144.801 euros et la valeur comptable des titres de la société PICHET IMMOBILIER figurant dans les livres de notre Société pour 266.898 euros, constituerai un mali de fusion d'un montant de 122.097 euros.

Le Président précise ensuite que, dès lors que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts composant le capital de la société PICHET IMMOBILIER et qu'elle les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, cette opération sera soumise au régime simplifié suivant :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des parts de la société PICHET IMMOBILIER contre des actions de la société PROMOTION PICHET, en rémunération de cette fusion. Il n'y aura donc pas d'émission d'actions de la société PROMOTION PICHET contre les parts de la société PICHET IMMOBILIER, ni d'augmentation du capital de la société PROMOTION PICHET. En conséquence, il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange ;

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion ne sera pas soumise à l'approbation de l'associé des sociétés participant à la fusion et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport par leurs dirigeants, ni à l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion, toutes les opérations traitées par la société PICHET IMMOBILIER entre la date d'arrêté de la situation comptable et la date de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PROMOTION PICHET.

Sous la même condition, la société PICHET IMMOBILIER serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société PROMOTION PICHET, dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal.

Puis il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société PICHET IMMOBILIER par la société PROMOTION PICHET, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président sur l'arrêté comptable intermédiaire établi au 30 septembre 2019 pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et son commentaire sur les résultats de la Société au cours de cette période et après en avoir délibéré, approuve et arrête, à l'unanimité, l'état comptable qui vient de lui être présenté.

Il confère tous pouvoirs à son Président à l'effet :

- de signer ledit projet de fusion,
- de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce,
- d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC LA SOCIÉTÉ PICHET INVESTISSEMENT

Le Président expose au Conseil d'administration les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société PICHET INVESTISSEMENT par la société PROMOTION PICHET et l'intérêt de l'opération.

Cette opération s'inscrit comme la précédente dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère. Elle permettra à la fois une réduction des coûts de la gestion de ces sociétés et une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

Il précise que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts de la société PICHET INVESTISSEMENT.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil d'administration du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Aux termes de ce projet, tous les éléments d'actif et de passif de la société PICHET INVESTISSEMENT ont été évalués à leur valeur nette comptable sur la base de situations comptables arrêtées à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les derniers comptes annuels de la société PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, il a été établi, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Il résulte de cette évaluation que l'actif net de la société PICHET INVESTISSEMENT s'élève à 34.435 euros.

La différence entre la valeur nette des apports fixé à 34.435 euros et la valeur comptable des titres de la société PICHET INVESTISSEMENT figurant dans les livres de notre Société pour 1.000 euros, constituerai un boni de fusion d'un montant de 33.435 euros.

Le Président précise ensuite que, dès lors que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts composant le capital de la société PICHET INVESTISSEMENT et qu'elle les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, cette opération sera soumise au régime simplifié suivant :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des parts de la société PICHET INVESTISSEMENT contre des actions de la société PROMOTION PICHET, en rémunération de cette fusion. Il n'y aura donc pas d'émission d'actions de la société PROMOTION PICHET contre les parts de la société PICHET INVESTISSEMENT, ni d'augmentation du capital de la société PROMOTION PICHET. En conséquence, il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange ;

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion ne sera pas soumise à l'approbation de l'associé des sociétés participant à la fusion et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport par leurs dirigeants, ni à l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion, toutes les opérations traitées par la société PICHET INVESTISSEMENT entre la date d'arrêté de la situation comptable et la date de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PROMOTION PICHET.

Sous la même condition, la société PICHET INVESTISSEMENT serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société PROMOTION PICHET, dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal.

Puis il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société PICHET INVESTISSEMENT par la société PROMOTION PICHET, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président sur l'arrêté comptable intermédiaire établi au 30 septembre 2019 pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et son commentaire sur les résultats de la Société au cours de cette période et après en avoir délibéré, approuve et arrête, à l'unanimité, l'état comptable qui vient de lui être présenté.

Il confère tous pouvoirs à son Président à l'effet :

- de signer ledit projet de fusion,
- de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce,
- d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC LA SOCIÉTÉ KARIBA

Le Président expose au Conseil d'administration les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société KARIBA par la société PROMOTION PICHET et l'intérêt de l'opération.

Cette opération s'inscrit comme la précédente dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FINANCIERE PICHET comme société mère. Elle permettra à la fois une réduction des coûts de la gestion de ces sociétés et une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

Il précise que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts de la société KARIBA.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil d'administration du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Aux termes de ce projet, tous les éléments d'actif et de passif de la société KARIBA ont été évalués à leur valeur nette comptable sur la base de situations comptables arrêtées à la date du 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les derniers comptes annuels de la société PROMOTION PICHET étant clos depuis plus de six mois, il a été établi, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Il résulte de cette évaluation que l'actif net de la société KARIBA s'élève à 26.979 euros.

La différence entre la valeur nette des apports fixée à 26.979 euros et la valeur comptable des titres de la société KARIBA figurant dans les livres de notre Société pour 7.500 euros, constituera un boni de fusion d'un montant de 19.479 euros.

Le Président précise ensuite que, dès lors que la société PROMOTION PICHET détient la totalité des parts composant le capital de la société KARIBA et qu'elle les conservera jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, cette opération sera soumise au régime simplifié suivant :

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des parts de la société KARIBA contre des actions de la société PROMOTION PICHET, en rémunération de cette fusion. Il n'y aura donc pas d'émission d'actions de la société PROMOTION PICHET contre les parts de la société KARIBA, ni d'augmentation du capital de la société PROMOTION PICHET. En conséquence, il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange;

- conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, cette fusion ne sera pas soumise à l'approbation de l'associé des sociétés participant à la fusion et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un rapport par leurs dirigeants, ni à l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

Le Président précise ensuite que, sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion, toutes les opérations traitées par la société KARIBA entre la date d'arrêt de la situation comptable et la date de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société PROMOTION PICHET.

Sous la même condition, la société KARIBA serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société PROMOTION PICHET, dans l'état dans lequel il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal.

Puis il offre la parole aux membres du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société KARIBA par la société PROMOTION PICHET, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

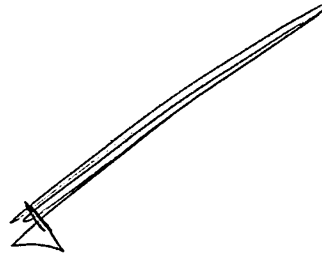
Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de son Président sur l'arrêté comptable intermédiaire établi au 30 septembre 2019 pour satisfaire aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce et son commentaire sur les résultats de la Société au cours de cette période et après en avoir délibéré, approuve et arrête, à l'unanimité, l'état comptable qui vient de lui être présenté.

Il confère tous pouvoirs à son Président à l'effet :

- de signer ledit projet de fusion,
- de signer la déclaration de conformité prévue par l'article L. 236-6 du Code de commerce,
- d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

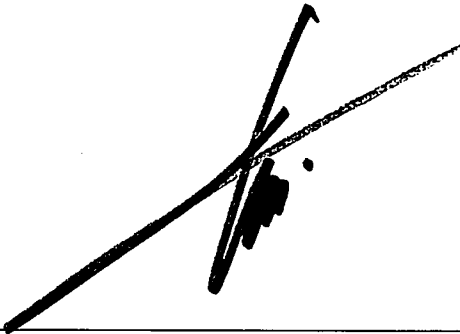
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé en date à Pessac du 12 Novembre 2019 et signé par tous les membres du Conseil d'Administration.

Benoit PICHET
Président



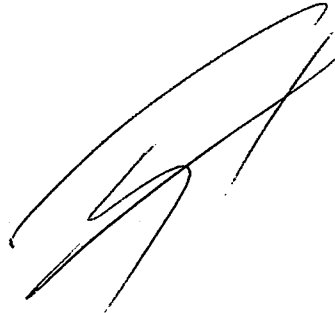
Signature

Rémi EHRHART
Directeur général et Administrateur



Signature

Société FINANCIERE PICHET
Administrateur
Patrice PICHET



Signature

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 12 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 12 Novembre,

La société PROMOTION PICHET, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6 000 000 euros, ayant son siège social 20-24 avenue de Canteranne - 33600 PESSAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 415 235 514, représentée par Monsieur Benoît PICHET en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la société PICHET IMMOBILIER,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de Monsieur Rémi EHRHART et Monsieur Benoît PICHET, co-gérants non associés de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- ✓ Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de notre Société par la société PROMOTION PICHET,
- ✓ Délégation de pouvoirs au gérant à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ce projet,
- ✓ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société PROMOTION PICHET, associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve dans toutes ses dispositions le projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption de la société PICHET IMMOBILIER par la société PROMOTION PICHET.

L'associée unique donne pouvoir à la gérance, à l'effet de signer le projet de fusion de la Société avec la société PROMOTION PICHET.

DEUXIEME DÉCISION

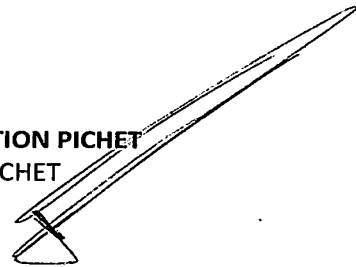
L'associée unique constate qu'en application de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la Société se trouvera dissoute et liquidée du seul fait de la réalisation de la fusion ou, le cas échéant, de l'approbation de la fusion par la décision de l'associé unique de la société PROMOTION PICHET, convoquée par un mandataire désigné en justice, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 236-11 précité.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique confère tous pouvoirs à la gérance à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres relatives aux opérations de fusion et de dissolution de la Société.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

PROMOTION PICHET
Benoît PICHET



RÉSULTAT DE L'EXERCICE

TOTAL DU BILAN	8 706 789
TOTAL DES PRODUITS	16 209 968
TOTAL DES CHARGES	16 197 649
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 320



Handwritten signature

BILAN ACTIF

	2018			2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	343 000		343 000	403 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>343 000</i>		<i>343 000</i>	<i>403 000</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	820	820		
Autres immobilisations corporelles	695 725	555 767	139 957	113 189
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>696 545</i>	<i>556 587</i>	<i>139 957</i>	<i>113 189</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 398		2 398	2 419
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	24 228		24 228	27 336
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>26 627</i>		<i>26 627</i>	<i>29 755</i>
ACTIF IMMOBILISE	1 066 171	556 587	509 584	545 945
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	39 576		39 576	12 998
Clients et comptes rattachés	5 066 639		5 066 639	3 294 458
Autres créances	2 971 079		2 971 079	416 011
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>8 077 294</i>		<i>8 077 294</i>	<i>3 723 467</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	417		417	257 709
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>417</i>		<i>417</i>	<i>257 709</i>
ACTIF CIRCULANT	8 077 711		8 077 711	3 981 176
Charges constatées d'avance	119 494		119 494	50 691
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	9 263 376	556 587	8 706 789	4 577 811

(1) dont droit au bail 193 000

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

© Invoice - Tableau annexé

BILAN PASSIF

	2018	2017
Capital social ou individuel Dont versé : 56 000	56 000	56 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 600	5 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	70 882	38 106
Report à nouveau		
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	12 320	982 776
<i>Total situation nette</i>	<i>144 802</i>	<i>1 082 482</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	144 802	1 082 482
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	20 000	84 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20 000	84 000
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28 212	18 328
Emprunts et dettes financières divers	1 183	
<i>Total dettes financières</i>	<i>29 395</i>	<i>18 328</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 653 146	1 224 452
Dettes fiscales et sociales	2 651 675	2 163 149
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>8 304 821</i>	<i>3 387 602</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	140 688	5 400
<i>Total dettes diverses</i>	<i>140 688</i>	<i>5 400</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	67 083	
DETTES	8 541 987	3 411 329
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 706 789	4 577 811

© Invoke - Tableau annexe



Handwritten signature or mark.

COMPTE DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	13 349 770		13 349 770	14 877 559
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	13 349 770		13 349 770	14 877 559
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 050 000	17 013
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			780 249	690 875
Autres produits (1) (11)			29 077	(24)
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			16 209 096	15 585 422
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			9 609 579	7 294 696
<i>Total charges externes</i>			<i>9 609 579</i>	<i>7 294 696</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			283 664	203 021
Charges de personnel				
Salaires et traitements			4 436 386	4 641 459
Charges sociales (10)			1 737 739	1 829 660
<i>Total charges de personnel</i>			<i>6 174 125</i>	<i>6 471 119</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			34 536	34 584
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				71 000
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>34 536</i>	<i>105 584</i>
Autres charges (12)				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			16 101 904	14 074 420
RESULTAT D'EXPLOITATION			107 192	1 511 003
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			336	9 885
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			336	9 885
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			1 204	16
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			1 204	16
RESULTAT FINANCIER			(868)	9 869
RESULTAT COURANT			106 325	1 520 872

© Invoice - Tableau annexe

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	536	4 232
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	536	4 232
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43 541	101 314
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	60 000	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	103 541	101 314
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(103 005)	(97 082)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(9 000)	441 014
TOTAL DES PRODUITS	16 209 958	15 599 540
TOTAL DES CHARGES	16 197 649	14 616 764
BENEFICE ou PERTE	12 320	982 776

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
- (2) Dont produits de locations immobilières
- (2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
- (3) Dont crédit-bail mobilier
- (3) Dont crédit-bail immobilier
- (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
- (5) Dont produits concernant les entreprises liées
- (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées 1 183
- (6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général 15 000
- (6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
- (6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
- (9) Dont transferts de charges 716 249
- (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
- (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
- (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2018	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	403 000		
Total immobilisations incorporelles	403 000		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	820		
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	561 207		35 999
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et mobilier informatique	140 800		25 305
- Emballages récupérables et divers	1 062		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total immobilisations corporelles	703 889		61 304
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	2 419		8
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	27 336		4
Total immobilisations financières	29 755		12
TOTAL GENERAL	1 136 645		61 316

	Diminutions		Valeur brute fin 2018	Valeur d'origine
	Virements courant 2018	Cessions courant 2018		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		60 000	343 000	
Total immobilisations incorporelles		60 000	343 000	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			820	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers		62 041	535 166	
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 608	159 497	
- Emballages récupérables et divers			1 062	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles		68 649	696 545	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		29	2 398	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		3 112	24 228	
Total immobilisations financières		3 141	26 627	
TOTAL GENERAL		131 789	1 066 171	

© Invoice - Tableau annexe



Handwritten signature or initials.

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	820			820
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	468 006	31 432	68 649	430 789
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	121 874	3 105		124 978
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	590 700	34 536	68 649	556 587
TOTAL GENERAL	590 700	34 536	68 649	556 587

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2018
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

© Invoice - Tableau annexé



Handwritten signature or initials.

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2018	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2018
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	84 000		20 000	44 000	64 000	20 000
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>84 000</i>		<i>20 000</i>	<i>44 000</i>	<i>64 000</i>	<i>20 000</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	84 000		20 000	44 000	64 000	20 000
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION						
TOTAL GENERAL	84 000		20 000	44 000	64 000	20 000
Dont dotations et reprises d'exploitation					64 000	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

© Invoke - Tableau annexe



Handwritten signature or initials.

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	24 228	24 228		27 336
Total actif immobilisé	24 228	24 228		27 336
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	5 066 639	5 066 639		3 294 458
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	1 580	1 580		123
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	210 993	210 993		44 965
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	955 161	955 161		245 141
Autres impôts, taxes et versements assimilés	134 088	134 088		109 953
Divers				7 065
Groupe et associés (2)	1 667 354	1 667 354		6 774
Débiteurs divers	1 903	1 903		1 990
Total actif circulant	8 037 718	8 037 718		3 710 469
Charges constatées d'avance	119 494	119 494		50 691
TOTAL DES CREANCES	8 181 440	8 181 440		3 788 496
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	28 212	28 212			18 328
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	5 653 146	5 653 146			1 224 452
Personnel et comptes rattachés	653 103	653 103			624 943
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 024 878	1 024 878			852 580
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	857 295	857 295			548 176
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	116 400	116 400			137 450
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	1 183	1 183			
Autres dettes	140 688	140 688			5 400
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	67 083	67 083			
TOTAL DES DETTES	8 541 987	8 541 987			3 411 329
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

© Invoice - Tableau annexe



Handwritten signature or mark.

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2018	2017
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	135 288	
<i>Total dettes financières</i>	<i>135 288</i>	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 233 733	1 040 177
Dettes fiscales et sociales	1 115 225	1 231 696
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>2 348 958</i>	<i>2 271 873</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<i>Total dettes diverses</i>		
Autres		
Intérêts courus sur comptes courants	1 183	
<i>Total autres dettes</i>	<i>1 183</i>	
TOTAL	2 485 429	2 271 873

Provision personnels : 648 687 €

Provision charges sociales : 372 686 €

Etat charges à payer : 93 852 €

Total : 1 115 225 €

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2018	2017
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	2 050 000	
Autres créances		7 065
<i>Total créances</i>	<i>2 050 000</i>	<i>7 065</i>
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
TVA sur factures non parvenues	200 122	173 308
Intérêts courus sur comptes courant		5 890
<i>Total autres</i>	<i>200 122</i>	<i>179 198</i>
TOTAL	2 250 122	186 263

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2018	2017
Charges d'exploitation :		
Foires et expositions	37 143	
locations immobilières	66 002	48 993
documentation		
autres	16 349	1 698
<i>Total charges d'exploitation</i>	119 494	50 691
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	119 494	50 691
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	119 494	50 691

Nature des produits		
Produits d'exploitation :		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	67 083	

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE		
--	--	--

© Invoice - Tableau annexe



Handwritten signature or mark.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2018	2017
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		2 000
Pénalités et amendes fiscales et pénales	605	
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 936	99 314
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	43 541	101 314
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	60 000	
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>	60 000	
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles	103 541	101 314

Pénalités : 10 540 €

Litiges CARPA : 33 000 €

Fin de bail : 60 000 €

© Invoice - Tableau annexe



Handwritten signature or initials.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	536	2 992
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	<i>536</i>	<i>2 992</i>
Produits sur exercices antérieurs		1 240
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	536	4 232

DÉTAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	2018	2017
Transfert avantage en nature	32 546	29 883
Autres transfert charges d'exploitation	859	7 667
Refacturation interne	682 843	629 324
TOTAL	716 248	666 874

© Invoice - Tableau annexe



Handwritten signature or initials

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires					
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales	500			500	112,00
Certificats d'investissements					
Total	500			500	

© Invoice - Tableau annexe



Handwritten signature

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2018			2017			Variation %
	France	Export et livraisons intracom	Total	France	Export et livraisons intracom	Total	
COMMISSIONS SUR VENTES	13 343 770		13 343 770	14 870 566		14 870 566	-10,27 %
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	6 000		6 000	6 992		6 992	-14,19 %
RABAIS REMISES RISTOURNES							
TOTAL	13 349 770		13 349 770	14 877 558		14 877 558	-10,27 %

© Invoke - Tableaux annexes



Handwritten signature or initials.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

TOTAL DU BILAN	207 063 093
TOTAL DES PRODUITS	121 388 871
TOTAL DES CHARGES	115 496 886
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 891 985

BILAN ACTIF

	2018			2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	21 277 899	11 064 556	10 213 343	9 439 617
Fonds commercial (1)	100 000		100 000	100 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>21 377 899</i>	<i>11 064 556</i>	<i>10 313 343</i>	<i>9 539 617</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 000		6 000	6 000
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 821	47 821		
Autres immobilisations corporelles	3 402 347	2 600 376	801 971	619 372
Immobilisations en cours	2 941 501		2 941 501	772 210
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>6 397 669</i>	<i>2 648 197</i>	<i>3 749 472</i>	<i>1 397 582</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 864 768	4 666 977	2 197 791	4 030 213
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	80 740		80 740	61 222
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>6 945 508</i>	<i>4 666 977</i>	<i>2 278 531</i>	<i>4 091 435</i>
ACTIF IMMOBILISE	34 721 076	18 379 731	16 341 345	15 028 634
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens	17 392 198	1 985 201	15 406 997	13 980 456
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	80 023		80 023	69 603
<i>Total des stocks</i>	<i>17 472 221</i>	<i>1 985 201</i>	<i>15 487 020</i>	<i>14 050 059</i>
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	505 458		505 458	463 600
Clients et comptes rattachés	22 970 500	287 326	22 683 174	12 448 471
Autres créances	151 027 710	28 059	150 999 652	115 701 675
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>174 503 669</i>	<i>315 385</i>	<i>174 188 284</i>	<i>128 613 746</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	251 175		251 175	2 136 102
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>251 175</i>		<i>251 175</i>	<i>2 136 102</i>
ACTIF CIRCULANT	192 227 064	2 300 586	189 926 478	144 799 907
Charges constatées d'avance	795 270		795 270	991 927
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	227 743 410	20 680 316	207 063 093	160 820 468

(1) dont droit au bail 100 000

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

© Invoice - Tableau annexe

BILAN PASSIF

	2018	2017
Capital social ou individuel Dont versé : 6 000 000	6 000 000	6 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	98 211	98 211
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	600 000	600 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 745 427	20 952 296
Report à nouveau		
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 891 985	(7 206 869)
<i>Total situation nette</i>	<i>16 335 623</i>	<i>20 443 638</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	235 000	210 659
CAPITAUX PROPRES	16 570 623	20 654 297
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	3 048 294	3 150 258
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 048 294	3 150 258
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 513 424	11 655 315
Emprunts et dettes financières divers	137 868 963	99 550 108
<i>Total dettes financières</i>	<i>153 382 387</i>	<i>111 205 423</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 424	5 424
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 411 655	18 247 845
Dettes fiscales et sociales	10 693 746	7 357 771
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>33 110 825</i>	<i>25 611 040</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 244	
Autres dettes	939 721	199 449
<i>Total dettes diverses</i>	<i>950 965</i>	<i>199 449</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	187 444 176	137 015 912
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	207 063 093	160 820 467

COMPTE DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	55 054 293		55 054 293	47 576 485
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	55 054 293		55 054 293	47 576 485
Production stockée			1 676 472	12 212 467
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				7 683
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			18 002 855	8 468 985
Autres produits (1) (11)			390 395	184 263
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			75 124 015	68 449 883
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			11 591 994	3 625 168
Variation de stock (marchandises)			(10 420)	30 496
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			(10 468)	(660)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			44 804 441	46 668 872
<i>Total charges externes</i>			<i>56 375 547</i>	<i>50 323 876</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			1 061 603	884 297
Charges de personnel				
Salaires et traitements			16 321 039	12 118 444
Charges sociales (10)			6 682 635	4 974 040
<i>Total charges de personnel</i>			<i>23 003 675</i>	<i>17 092 484</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 746 099	3 191 994
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			806 082	1 754 270
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 004 700	819 758
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>6 556 881</i>	<i>5 766 022</i>
Autres charges (12)			1 142 527	1 332 683
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			88 140 233	75 399 361
RESULTAT D'EXPLOITATION			(13 016 218)	(6 949 478)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée			37 421 806	16 281 516
Perte supportée ou bénéfice transféré			4 726 579	4 439 095
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			8 603 500	4 650 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			5 493	57 273
Autres intérêts et produits assimilés (5)			228 938	109 829
Reprises sur provisions et transferts de charges				652 052
Différences positives de change			78	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			8 838 009	5 469 154
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 974 977	1 677 000
Intérêts et charges assimilées (6)			1 116 878	2 122 422
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			4 091 855	3 799 422
RESULTAT FINANCIER			4 746 154	1 669 732
RESULTAT COURANT			24 425 162	6 562 676

© Invoice - Tableau annexe

COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 040	66 733
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 539
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 040	75 273
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 708 648	4 721 286
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	177 072	94 845
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	24 341	47 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 910 061	4 863 130
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 905 021)	(4 787 857)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	12 628 156	8 981 688
TOTAL DES PRODUITS	121 388 871	90 275 827
TOTAL DES CHARGES	115 496 886	97 482 696
BENEFICE ou PERTE	5 891 985	(7 206 869)

- (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme
(2) Dont produits de locations immobilières
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
(3) Dont crédit-bail mobilier
(3) Dont crédit-bail immobilier
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
(5) Dont produits concernant les entreprises liées 159 761
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées 660 796
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général 99 800
(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes
(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles
(9) Dont transferts de charges 15 340 040
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2018	Augmentations	
		Réévaluations courant 2018	Acquisitions courant 2018
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 191 670		4 474 366
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	17 191 670		4 474 366
Immobilisations corporelles			
Terrains	6 000		
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	47 821		
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	1 419 522		146 484
- Matériel de transport	234 310		28 280
- Matériel de bureau et mobilier informatique	1 141 659		227 347
- Emballages récupérables et divers	204 745		
Immobilisations corporelles en cours	772 210		4 441 758
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	3 826 267		4 843 869
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	5 722 213		1 179 125
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	61 222		19 518
<i>Total immobilisations financières</i>	5 783 435		1 198 642
TOTAL GENERAL	26 801 372		10 516 877

	Diminutions		Valeur brute fin 2018	Valeur d'origine
	Virements courant 2018	Cessions courant 2018		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		288 137	21 377 899	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>		288 137	21 377 899	
Immobilisations corporelles				
Terrains			6 000	
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			47 821	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			1 566 006	
- Matériel de transport			262 590	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			1 369 006	
- Emballages récupérables et divers			204 745	
Immobilisations corporelles en cours	2 272 467		2 941 501	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 272 467		6 397 669	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		36 569	6 864 768	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			80 740	
<i>Total immobilisations financières</i>		36 569	6 945 508	
TOTAL GENERAL	2 272 467	324 706	34 721 076	

© Invoice - Tableau annexe



Handwritten signature or initials in blue ink.

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres immobilisations incorporelles	7 652 053	3 526 587	114 084	11 064 556
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	7 652 053	3 526 587	114 084	11 064 556
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	47 821			47 821
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	1 226 987	108 683		1 335 670
- Matériel de transport	152 910	28 790		181 700
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 000 967	82 040		1 083 006
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 428 685	219 512		2 648 197
TOTAL GENERAL	10 080 739	3 746 099	114 084	13 712 754

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations	24 341						
TOTAL GENERAL	24 341						
TOTAL GENERAL non ventilé			24 341				24 341

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2018
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	80 740	80 740		61 222
Total actif immobilisé	80 740	80 740		61 222
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	1 162 203	1 162 203		1 162 203
Autres créances clients	21 808 297	21 808 297		11 573 594
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	5 255	5 255		4 661
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 822	1 822		4 675
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 711 133	2 711 133		2 970 897
Autres impôts, taxes et versements assimilés	316 749	316 749		223 336
Divers	3 975	3 975		9 620
Groupe et associés (2)	147 331 594	147 331 594		111 372 411
Débiteurs divers	657 183	657 183		1 135 074
Total actif circulant	173 998 211	173 998 211		128 456 472
Charges constatées d'avance	795 270	795 270		991 927
TOTAL DES CREANCES	174 874 221	174 874 221		129 509 621
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	15 513 424	4 668 032	10 845 392		11 655 315
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	22 417 079	22 417 079			18 253 270
Personnel et comptes rattachés	2 171 867	2 171 867			1 707 939
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 654 135	2 654 135			2 169 364
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	5 137 965	5 137 965			2 795 852
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	729 779	729 779			684 615
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 244	11 244			
Groupe et associés (2)	137 868 963	137 868 963			99 550 108
Autres dettes	939 721	939 721			199 449
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	187 444 176	176 598 784	10 845 392		137 015 912
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		7 487 067			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 844 762			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2018	2017
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	5 424	5 424
<i>Total dettes financières</i>	<i>5 424</i>	<i>5 424</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 052 035	12 924 859
Dettes fiscales et sociales	5 572 052	4 759 973
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>19 624 087</i>	<i>17 684 832</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 244	
Autres dettes	88 536	6 255
<i>Total dettes diverses</i>	<i>99 779</i>	<i>6 255</i>
Autres		
Intérêts courus sur compte courant	671 027	1 020 784
<i>Total autres dettes</i>	<i>671 027</i>	<i>1 020 784</i>
TOTAL	20 400 317	18 717 296

Provision congés payés : 985 239 €
 Charges sociales sur congés payés : 440 241€
 Provision primes : 1 149 650 €
 Provision Indemnité : 13 447 €
 Charges sociales sur primes : 459 860 €
 Taxe apprentissage à payer : 105 782 €
 Formation à payer : 158 795 €
 Effort construction à payer : 69 964 €
 Contribution handicapés : 82 695 €
 Organic à payer : 67 800 €
 TVA sur factures à établir : 1 360 782 €
 Provision taxes : 661 779 €
 Prevoyance : 16 018 €
 Total : 5 572 052 €

© Invoice - Tableau annexe

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2018	2017
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	8 168 390	7 942 473
Autres créances	12 789	53 083
<i>Total créances</i>	<i>8 181 179</i>	<i>7 995 556</i>
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
Tva sur factures non parvenues	1 442 924	2 129 068
Intérêts courus à recevoir	162 798	107 120
<i>Total autres</i>	<i>1 605 722</i>	<i>2 236 188</i>
TOTAL	9 786 901	10 231 744

Les créances clients correspondant aux Clients factures à établir.

Autres créances :

Fournisseurs avoir à recevoir : 8 814 €

Dégrèvements impôts : 3 975 €

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2018	2017
Charges d'exploitation :		
Service et prestation	795 270	991 927
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>795 270</i>	<i>991 927</i>
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	795 270	991 927
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	795 270	991 927

Nature des produits		
Produits d'exploitation :		
<i>Total produits d'exploitation</i>		
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
---	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2018	2017
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales		6 710
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées	5 350 000	4 491 000
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	358 648	223 094
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	5 708 648	4 720 803
Charges sur exercices antérieurs		483
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		14 110
Immobilisations corporelles	174 053	57 893
Immobilisations financières	3 020	22 842
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>	177 072	94 845
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	24 341	
Total des charges exceptionnelles	5 885 721	4 816 130

Liquidation de sociétés : 246 943 €

Litiges : 111 705 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 040	65 312
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	<i>5 040</i>	<i>65 312</i>
Produits sur exercices antérieurs		1 421
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		8 539
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>		<i>8 539</i>
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
<i>Total autres produits exceptionnels</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	5 040	75 273

Liquidation de sociétés : 1 281 €

Régularisations diverses : 3 759 €

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	21 050			21 050	285,03
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	21 050			21 050	

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
CAUTIONS SUR EMPRUNTS ENVERS						
Immocom - prêt arkéa	132 057			132 057		
Kariba	1 883 057			1 883 057		
TOTAL	2 015 114			2 015 114		

TOTAL GENERAL	2 015 114			2 015 114		
----------------------	------------------	--	--	------------------	--	--

© Invoke - Tableau annexe



Handwritten signature

EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2018	2017
Cadres	184	130
Agents de maîtrise	53	41
Employés et techniciens	88	67
<u>Autres :</u> APPRENTI		
TOTAL	325	238

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Détail du chiffre d'affaires	2018			2017			Variation %
	France	Export et livraisons intracom	Total	France	Export et livraisons intracom	Total	
Honoraires d'assistance	53 235 030		53 235 030	46 268 315		46 268 315	15,06 %
Vente cuisines	1 808 257		1 808 257	1 289 365		1 289 365	40,24 %
Refacturation charge co-promotion	11 004		11 004	18 805		18 805	-41,48 %
Rémunération des cautionnements							
TOTAL	55 054 291		55 054 291	47 576 485		47 576 485	15,72 %

PICHET IMMOBILIER

BILAN

Montants en euros

	30-sept-19			31-déc-18
	VALEURS BRUTES	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	343 000		343 000	343 000
Immobilisations corporelles	576 785	-479 404	97 381	139 958
Immobilisations financières	22 678		22 678	26 626
Actif immobilisé	942 463	-479 404	463 059	509 584
Stocks et en-cours				
Clients et autres créances	2 224 183		2 224 183	8 076 111
Valeurs mobilières de placement			0	
Disponibilités	62 382		62 382	417
Actif Circulant	2 286 565	0	2 286 565	8 076 528
Comptes de régularisation - actif	66 515		66 515	119 494
Total Actif	3 295 544	-479 404	2 816 139	8 705 606

	30-sept-19	31-déc-18
Capital	56 000	56 000
Autres réserves	83 201	70 882
Réserve légale	5 600	5 600
Résultat de l'exercice	-245 331	12 322
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	-100 530	144 804
Autres fonds propres		
Provisions	40 000	20 000
Dettes financières	41 613	28 212
Fournisseurs et autres dettes	2 835 056	8 445 507
Comptes de régularisation - passif		67 083
Total Passif	2 816 139	8 705 606



Handwritten signature or initials in blue ink.

PICHET IMMOBILIER
COMPTE DE RESULTAT
Montants en euros

	<u>30-sept-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Chiffre d'affaires	9 307 666	13 349 770
Autres produits d'exploitation	674 461	2 795 328
Produits d'exploitation	9 982 127	16 145 098
Achats et variation de stocks	-145 814	-96 421
Services extérieurs	-5 906 441	-9 513 157
Impôts et taxes	-169 027	-283 663
Charges de personnel	-3 927 176	-6 174 126
Autres charges d'exploitation	-8	
Dotations et Reprises d'exploitation	-45 273	29 464
Charges d'exploitation	-10 193 739	-16 037 903
Résultat d'exploitation	-211 613	107 195
Produits financiers		336
Charges financières	-1 473	-1 204
Dotations et Reprises financières		
Résultat financier	-1 473	-868
Résultat courant avant impôts	-213 086	106 327
Produits exceptionnels		536
Charges exceptionnelles	-32 245	-103 541
Dotations et Reprises exceptionnelles		
Résultat exceptionnel	-32 245	-103 005
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		9 000
Résultat net de l'exercice	-245 331	12 322



Handwritten signature or initials.

PROMOTION PICHET
BILAN
Montants en euros

	<u>30-sept-19</u>			<u>31-déc-18</u>
	<u>VALEURS BRUTES</u>	<u>AMORT. PROV.</u>	<u>VALEURS NETTES</u>	<u>VALEURS NETTES</u>
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	26 649 468	-14 319 849	12 329 619	10 313 343
Immobilisations corporelles	3 567 259	-2 805 961	761 297	3 749 472
Immobilisations financières	6 962 509	-4 666 977	2 295 532	2 278 531
Actif immobilisé	37 179 236	-21 792 788	15 386 449	16 341 346
Stocks et en-cours	21 825 417	-1 373 641	20 451 776	15 487 020
Clients et autres créances	179 899 428	-546 388	179 353 041	174 188 284
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	251 918		251 918	251 175
Actif Circulant	201 976 763	-1 920 028	200 056 734	189 926 479
Comptes de régularisation - actif	1 489 645		1 489 645	795 270
Total Actif	240 645 644	-23 712 816	216 932 828	207 063 095

	<u>30-sept-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Capital	6 000 000	6 000 000
Autres réserves	735 623	3 843 638
Réserve légale	600 000	600 000
Résultat de l'exercice	31 540 989	5 891 985
Provisions réglementées	235 000	235 000
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	39 111 612	16 570 623
Autres fonds propres		
Provisions	3 301 044	3 048 294
Dettes financières	153 683 527	153 382 387
Fournisseurs et autres dettes	20 836 645	34 061 791
Comptes de régularisation - passif		
Total Passif	216 932 828	207 063 095

PROMOTION PICHET
COMPTE DE RESULTAT
Montants en euros

	<u>30-sept-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Chiffre d'affaires	35 146 135	55 054 293
Autres produits et reprises d'exploitation	6 346 179	20 069 722
Produits d'exploitation	41 492 314	75 124 015
Achats et variation de stocks	-5 359 128	-11 571 106
Services extérieurs	-28 766 126	-44 804 441
Impôts et taxes	-790 715	-1 061 603
Charges de personnel	-20 239 180	-23 003 675
Autres charges d'exploitation	-767 756	-1 142 527
Dotations d'exploitation	-4 227 935	-6 556 881
Charges d'exploitation	-60 150 839	-88 140 233
Résultat d'exploitation	-18 658 525	-13 016 218
Opérations en commun	50 589 393	32 695 227
Produits financiers	367 699	8 838 009
Charges financières	-751 301	-4 091 855
Dotations et Reprises financières		
Résultat financier	-383 603	4 746 154
Résultat courant avant impôts	31 547 265	24 425 163
Produits exceptionnels	16 008	5 040
Charges exceptionnelles	-22 284	-5 910 061
Dotations et Reprises exceptionnelles		
Résultat exceptionnel	-6 277	-5 905 021
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéficiaires		-12 628 157
Résultat net de l'exercice	31 540 989	5 891 985



Handwritten signature or mark in blue ink.



Etat des inscriptions

Du chef de : **PICHET IMMOBILIER**
 Adresse demandée : **20-24 Rue DE CANTERANNE 33600 Pessac**
 N° d'identification : **350 120 325**
 Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
 A la demande de : **SAS PROMOTION PICHET**

État des inscriptions de privilège du trésor Articles 1920 et suivants du code général des impôts	
Néant	
État des inscriptions de privilège de la sécurité sociale et régimes complémentaires Articles L243-4 et suivants du code de la sécurité sociale	
Inscription n°2019SECQ1506 prise le 23/09/2019	Montant garanti
Contre (débiteur/constituant) : PICHET IMMOBILIER Au profit de : URSSAF ILE DE FRANCE, 93518 Montreuil Cedex	9 723,93 Euros
État des inscriptions de privilège de vendeur et action résolutoire	
Néant	
État des inscriptions (conventionnelles et judiciaires) de nantissement sur le fonds, saisies pénales du fonds L.141-5 s. du code de commerce, articles 706-141 et suivants du code de procédure pénale	
Néant	
État des inscriptions de déclaration de créances en cas d'apport du fonds L.141-22 du code de commerce	

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
 Délivré le : 12/11/2019 à 09:14:04
 Etat du chef de : **PICHET IMMOBILIER, 20-24 Rue DE CANTERANNE 33600 Pessac**
 Requis par : **SAS PROMOTION PICHET**

Le greffier



[Signature]



[Signature]

Néant

État des inscriptions de nantissement de l'outillage et du matériel

L.525-1 s. du code de commerce

Néant

État des inscriptions de gage des stocks

Néant

État des inscriptions de warrants

Néant

État des inscriptions de crédit-bail en matière mobilière

L.313-7 s. du code monétaire et financier

Néant

État des inscriptions des contrats de location

L.624-10 du code de commerce

Inscription n°171900344 prise le 05/03/2019

Montant garanti

Contre (débiteur/constituant) : PICHET IMMOBILIER

Au profit de : FRANFINANÇÉ LOCATION

, 59 AV du Chatou 92853

Rueil-Malmaison Cedex

Désignation du bien : DIVERS LOGICIELS

CF CT CSI LEASING FRANCE

/Logiciels/conseils en logiciel

315 697,39 Euros

État des inscriptions des clauses de réserve de propriété

L.624-10 du code de commerce

Néant

État des inscriptions de prêts et délais

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 12/11/2019 à 09:14:04

Etat du chef de : PICHET IMMOBILIER, 20-24 Rue DE CANTERANNE 33600 Pessac

Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



→



→

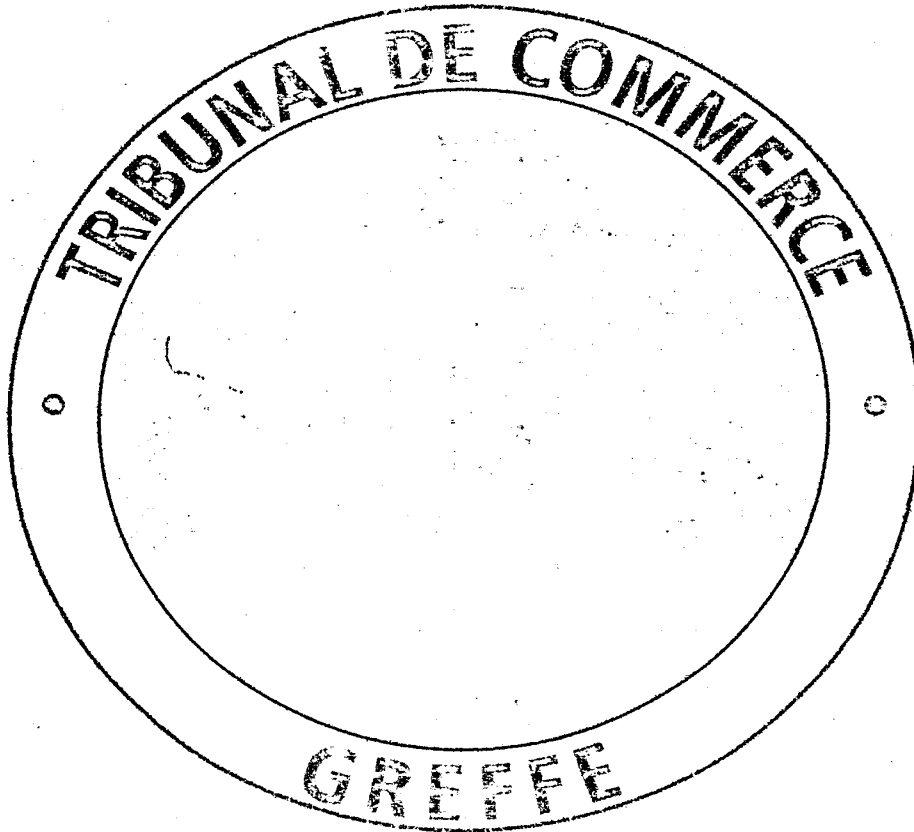
État des inscriptions des biens inaliénables

Néant

État des inscriptions de protêts et certificat de non-paiement de chèque

L. 511-55 s. du code de commerce et L. 131-64 du code monétaire et financier

Néant



Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 12/11/2019 à 09:14:04

Etat du chef de : PICHET IMMOBILIER, 20-24 Rue DE CANTERANNE 33600 Pessac

Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

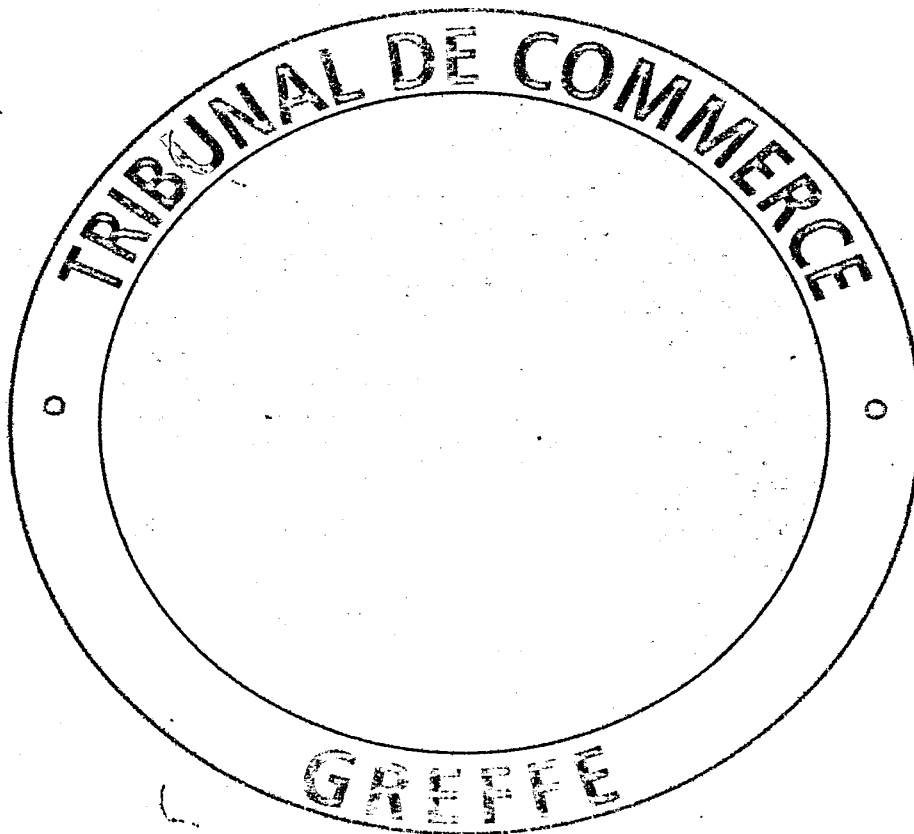
Observations

Greffes secondaires :

La personne a déclaré au greffe de Bordeaux être également immatriculée aux greffes :
Angoulême, La Rochelle, Périgueux, Libourne, Nantes, Bayonne, Pau, Lyon, Paris, Nanterre

Nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelles inscriptions prises à ce(s) greffe(s).

Fin de l'état



Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 12/11/2019 à 09:14:04
Etat du chef de : PICHET IMMOBILIER, 20-24 Rue DE CANTERANNE 33600 Pessac
Requis par : SAS PROMOTION PICHET

Le greffier



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]

Liste des Salariés PICHET IMMOBILIER

Employeur légal	Titre	Prénom	Nom	Date de naissance	Poste	Catégorie d'affectation	Date d'embauche	Date d'ancienneté dans l'entreprise
Pichet Immobilier	Monsieur	LUCAS	ADEN	07/11/1996	ATTACHE COMMERCIAL	Contrat d'a	02/09/2019	02/09/2019
Pichet Immobilier	Monsieur	MICHAEL	BELLONY	23/11/1978	NEGOCIATEUR IMMOBILIER	CDI	03/09/2018	03/09/2018
Pichet Immobilier	Madame	LAURENCE	BIGATA	17/05/1965	RESPONSABLE D'AGENCE	CDI	01/05/2013	02/06/2008
Pichet Immobilier	Madame	SIHAME	BONIATZIS	27/03/1984	NEGOCIATEUR IMMOBILIER	CDI	12/11/2019	12/11/2019
Pichet Immobilier	Monsieur	HUGO	BOULAY	08/04/1998	ATTACHE COMMERCIAL	Contrat d'a	02/09/2019	02/09/2019
Pichet Immobilier	Monsieur	KEVIN	CACHAZA	30/01/1986	RESPONSABLE PERFORMANCE COMMERCIALE	CDI	03/09/2018	03/09/2018
Pichet Immobilier	Monsieur	NICOLAS	CAMBRON	17/09/1982	RESPONSABLE D'AGENCE	CDI	03/09/2018	03/09/2018
Pichet Immobilier	Madame	SANDRINE	CHEVALIER	08/10/1974	ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E)	CDI	17/11/2015	17/11/2015
Pichet Immobilier	Monsieur	CLEMENT	COEFFIER	21/02/1996	ATTACHE COMMERCIAL	CDI	01/09/2014	18/08/2014
Pichet Immobilier	Monsieur	ROMAIN	CORIASCO	23/11/1987	CHARGE DE MISSION	Contrat d'a	01/09/2019	04/09/2017
Pichet Immobilier	Monsieur	MICKAEL	COURANT	18/03/1991	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	CDI	02/07/2018	02/07/2018
Pichet Immobilier	Monsieur	CHARLES-A	DELEUZE	03/08/1989	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	CDI	03/09/2018	03/09/2018
Pichet Immobilier	Monsieur	THIERRY	DELORGE	03/06/1965	DIRECTEUR DE LA COORDINATION COMMERCIALE	CDI	22/07/2015	22/07/2015
Pichet Immobilier	Monsieur	DAVID	DENIS	27/02/1985	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	CDI	01/04/2008	01/09/2004
Pichet Immobilier	Monsieur	OLIVIER	DENOUAL	01/10/1977	RESPONSABLE PERF. COMMERCIALE	CDI	29/05/2018	29/05/2018
Pichet Immobilier	Monsieur	FABIEN	DIESTE	28/03/1985	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	CDI	04/09/2017	04/09/2017
Pichet Immobilier	Monsieur	VINCENT	DOUCHIN	29/03/1988	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	CDI	06/11/2017	06/11/2017
Pichet Immobilier	Madame	SAMIRA	FARIAD	16/02/1977	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	CDI	04/09/2017	04/09/2017
Pichet Immobilier	Madame	SABINE	FAUCHER	04/06/1972	ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E)	CDI	09/02/2015	09/02/2015
Pichet Immobilier	Madame	DELPHINE	FAVAUD	13/05/1973	COORDINATEUR BO	CDI	01/03/2017	21/06/2016
Pichet Immobilier	Madame	CECILE	FERNANDE	29/03/1974	COORDINATRICE BACK OFFICE	CDI	04/09/2006	04/09/2006
Pichet Immobilier	Monsieur	MARC	FOURRE	16/02/1983	RESPONSABLE D'AGENCE	CDI	13/05/2019	13/05/2019
Pichet Immobilier	Madame	SARAH	FREHEL	24/07/1998	ATTACHE COMMERCIAL	CDI	01/04/2015	07/07/2014
Pichet Immobilier	Madame	SOPHIA	GAMEIRO	17/08/1986	NEGOCIATEUR IMMOBILIER	Contrat d'a	02/09/2019	02/09/2019
Pichet Immobilier	Madame	HELENE	GARCIA	29/07/1977	NEGOCIATEUR IMMOBILIER	CDI	12/11/2019	12/11/2019
Pichet Immobilier	Monsieur	THOMAS	GARNIER	09/01/1971	Directeur des Ventes IDF	CDI	17/09/2018	17/09/2018
Pichet Immobilier	Monsieur	WILLIAM	GOJIN	12/06/1976	NEGOCIATEUR IMMOBILIER	CDI	10/01/2017	10/01/2017
Pichet Immobilier	Madame	AUDREY	GUIANVAR	13/03/1977	ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E)	CDI	18/06/2018	18/06/2018
Pichet Immobilier	Monsieur	DANIEL	GURY	11/12/1961	RESPONSABLE D'AGENCE	CDI	09/05/2017	09/05/2017
Pichet Immobilier	Madame	LAURE	INCERA	09/09/1982	ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E)	CDI	01/02/2008	04/02/2002
Pichet Immobilier	Madame	BEATRICE	JAHARD	28/12/1972	RESPONSABLE DE LA PERFORMANCE COMMERCIALE	CDI	01/04/2016	24/06/2008
Pichet Immobilier	Monsieur	ELENA	JUVINIEN	18/02/1997	ATTACHE COMMERCIAL	CDI	17/03/2014	17/03/2014
Pichet Immobilier	Monsieur	TEO	LAUNAY	14/10/1991	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	Contrat de	02/09/2019	02/09/2019
Pichet Immobilier	Monsieur	XAVIER	LAVIGNE	06/08/1972	DIRECTEUR DES VENTES	CDI	20/09/2016	20/09/2016
Pichet Immobilier	Monsieur	ALEXANDR	LEMASLE	14/01/1983	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT PARTENAIRES	CDI	01/09/2013	20/08/2007
Pichet Immobilier	Madame	ELODIE	MERCADIE	22/09/1979	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	CDI	07/01/2016	07/01/2016
Pichet Immobilier	Madame	LENA	ORAIN	01/01/1999	ATTACHE COMMERCIAL	CDI	04/11/2013	04/11/2013
Pichet Immobilier	Madame	MAGALI	PAIN	21/09/1970	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	Contrat d'a	02/09/2019	02/09/2019
Pichet Immobilier	Madame	CATHERINE	PONS	13/01/1965	ASSISTANT(E) COMMERCIAL(E)	CDI	02/05/2016	02/05/2016
Pichet Immobilier	Madame	COLETTE	RAVEL	04/12/1980	ASSISTANT COMMERCIAL	CDI	02/03/2015	02/03/2015
Pichet Immobilier	Monsieur	OLIVIER	RETAILLEAI	16/07/1972	RESPONSABLE DEVELOPPEMENT PRESCRIPTEURS	CDI	04/02/2019	04/02/2019
							01/06/2009	01/06/2009



Handwritten signature or mark.

Pichet Immobilier	Madame ALISON ROUSSE	19/10/1990	NEGOCIATEUR IMMOBILIER	23/01/2017	CDI
Pichet Immobilier	Madame FRANCOISE SAGET	04/04/1978	RESPONSABLE DVLPT PARTENAIRES	05/10/2009	CDI
Pichet Immobilier	Madame DAHLIA SOLOMON	31/12/1969	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	29/05/2017	CDI
Pichet Immobilier	Madame MAEVA STABMANT	07/03/1995	ASSISTANTE COMMERCIAL	16/01/2017	CDI
Pichet Immobilier	Monsieur CAMILLE TEYCHENN	28/06/1988	NEGOCIATEUR IMMOBILIER	16/01/2017	CDI
Pichet Immobilier	Monsieur AURELIEN THENARD	17/05/1971	RESPONSABLE D'AGENCE	23/05/2018	CDI
Pichet Immobilier	Monsieur LOIC TRAN DUY	21/08/1986	NEGOCIATEUR IMMOBILIER	01/09/2014	CDI
Pichet Immobilier	Madame ANAELLE TRAVERS	07/08/1998	NEGOCIATEUR IMMOBILIER	01/10/2019	CDI
Pichet Immobilier	Madame AMELLE TUCOU-BU	11/04/1988	NEGOCIATEUR(TRICE) IMMOBILIER	12/11/2019	CDI
Pichet Immobilier	Monsieur AYMERIC VALLON	24/08/1972	RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	15/04/2015	CDI
				01/04/2008	CDI
				19/06/2006	



Handwritten signature or mark.